



DÉCLARATION DE DAKAR

03 JUIN 2022

Nous, participants à la treizième (13ème) Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR), sur le thème : « Le rôle des médias africains dans la gestion des risques de catastrophes »,

Considérant les éclairages et les plaidoyers déployés au cours de cette assemblée générale, lors d'un Symposium sur les enjeux de la Conférence Mondiale de Radiocommunication 2023 (CMR 23), prévue en novembre 2023 à Abu Dhabi, pour harmoniser et consolider la position de l'Afrique sur le « NO CHANGE » pour la protection de la partie restante de la bande UHF pour la radiodiffusion.

Endossant les conclusions de l'atelier sur "L'avenir du spectre UHF pour la radiodiffusion " et de la réunion préparatoire de l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR) pour la Conférence Mondiale des Radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications 2023 (UIT CMR-23), tenus à Dakar, Sénégal, du 12 au 13 avril 2022,

Reconnaissons les efforts déployés par l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR) pour organiser l'atelier d'avril 2022, en coopération avec l'Union Européenne de radiotélévision (UER) et Broadcast Networks Europe (BNE),

Réaffirmons notre engagement en tant que radiodiffuseurs publics à coopérer pour renforcer les capacités des fils et des filles du continent à travers un accès universel à une programmation de haute qualité dans toute l'Afrique,

Réaffirmons la vision de l'Union Africaine de Radiodiffusion de rassembler les radiodiffuseurs et partenaires africains pour leur permettre de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et de donner la vraie image du continent,

Conscients du fait que la radiodiffusion terrestre est la principale plate-forme de distribution en Afrique qui offre une télévision gratuite, une couverture universelle et une grande fiabilité,

Conscients du fait que des décisions affectant l'utilisation de la bande Ultra Haute Fréquence, UHF (470-694 MHz) utilisée pour la télévision terrestre dans la Région 1 de l'UIT (Afrique, Europe, Moyen-Orient) seront discutées et prises lors de la prochaine Conférence Mondiale des Radiocommunications en 2023 (CMR-23) au point 1.5 de l'ordre du jour,

Notant que lors des discussions préparatoires à la CMR-23, il a été suggéré qu'une attribution à titre co-primaire pour le service mobile dans la bande 470-694 MHz dans la Région 1 soit introduite parallèlement à l'attribution à titre primaire actuelle pour le service de radiodiffusion,

Notant que la Télévision Numérique Terrestre (TNT) utilise la bande de fréquences UHF 470-694 MHz (la bande inférieure à 700 MHz) pour la diffusion TV, qui est le seul spectre UHF disponible pour la diffusion, après la libération des bandes des 800 MHz et 700 MHz pour une utilisation par le service mobile.

Notant que la TNT ne peut supporter aucune nouvelle réduction ou libération du spectre disponible si elle doit continuer à fonctionner et à se développer davantage,

Notant que la modification proposée en vue d'une attribution supplémentaire aux services mobiles reflète une orientation purement commerciale au détriment de l'intérêt public pour l'accès universel aux services de radiodiffusion,

Saluons la position des radiodiffuseurs de la région 1 de l'UIT, selon laquelle il ne devrait y avoir « aucun changement » (ou « No Change » selon la terminologie de l'UIT) à l'attribution Primaire actuelle de la bande 470-694 MHz à la CMR-23.

Par conséquent et à présent, après avoir examiné les faits et analysé l'impact d'une nouvelle réduction du spectre pour la diffusion UHF, dans la bande inférieure à 700 MHz, par la présente :

Déclarons notre résolution de fournir tous les efforts possibles pour sensibiliser et générer un soutien pour une position « No Change » sous le point 1.5 de l'ordre du jour de la CMR-23, et de solliciter le soutien de l'UAR pour ce faire,

Adoptons à l'unanimité la position "No Change" en ce qui concerne le point 1.5 de l'ordre du jour de la CMR-23 de l'UIT,

Recommandons à l'UAR de rechercher le soutien à cette position auprès du Président en exercice de l'Union Africaine,

Recommandons à l'UAR de continuer à coopérer avec d'autres organisations de radiodiffusion en ce qui concerne le point 1.5 de l'ordre du jour de la CMR-23 de l'UIT,

Recommandons à l'UAR de développer une coopération plus approfondie avec d'autres organisations de radiodiffusion pour soutenir le développement de la radiodiffusion publique en Afrique et au-delà,

Recommandons aux membres de l'UAR de sensibiliser les décideurs politiques sur les risques élevés d'affaiblissement du secteur de l'audiovisuel public par réduction successive des bandes de fréquences allouées aux diffuseurs terrestres et aux services auxiliaires à la diffusion et à la production de contenus.

Encourageons les membres de l'UAR à participer à la 3^{ème} réunion préparatoire africaine de l'Union africaine des télécommunications, UAT, en septembre 2022 en Zambie (ATU-APM 3), et à organiser un événement parallèle à la Convention internationale de radiodiffusion, IBC en septembre 2022,

Encourageons les membres de l'UAR à améliorer leur représentation au sein des autorités nationales de régulation responsables de la gestion des fréquences et s'assurer que les régulateurs défendent la position de « **No Change** » pour le point 1.5 de l'agenda lors des préparatifs régionaux et internationaux de la CMR-23.

Décidons par la présente de créer un groupe d'action ad-hoc auto-constitué sous les auspices de l'UAR, pour donner suite aux conclusions de la présente déclaration,

Décidons que le groupe d'action sera organisé sur la base du volontariat de membres de l'UAR avec la composition initiale suivante :

- Afrique du Sud (Angola sollicitera les contributions de la Namibie, etc.)
- Afrique de l'Ouest (Sénégal, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia, Niger, Guinée Conakry, Bénin : Sénégal sera leader)
- Afrique de l'Est (Rwanda, Kenya et Uganda : Rwanda sera leader)
- Afrique du Nord : Algérie (leader, sollicitera d'autres pays de la région)
- Afrique Centrale (Cameroun, Gabon)
- Rapporteur (UAR)

Décidons que le groupe d'action sollicitera un mandat auprès d'autres radiodiffuseurs dans leurs régions respectives, et coopérera avec les radiodiffuseurs de la région en faveur d'une position « No Change ».

Dakar, Sénégal

03 Juin 2022

Adoptée par acclamation

(CF. Liste de présence).